



# **Orientations sur le développement des ressources informationnelles**

**Carrefour de l'information et des médias**

## TABLE DES MATIÈRES

DÉFINITIONS PRÉALABLES.....	3
FINALITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT .....	3
PRINCIPE DE LIBERTÉ INTELLECTUELLE .....	3
DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT .....	4
Le Cégep André-Laurendeau .....	4
Les usagers du Carrefour .....	4
Enseignement.....	5
La politique du Carrefour .....	5
ORIENTATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES.....	6
A. STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT LIÉES AUX DOCUMENTS.....	6
Les critères .....	6
Contenu intrinsèque du document.....	6
Intégrité et cohérence des collections.....	7
Forme et genre du document .....	7
Support .....	7
Documentation électronique.....	8
Langue.....	8
Aspect chronologique .....	8
Aspect géographique.....	9
Prix .....	9
Nombre d'exemplaires.....	9
Localisation de la collection .....	9
Émergence de la bibliothèque virtuelle .....	10
B. STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT LIÉES AU MODE DE SÉLECTION .....	10
Outils de sélection .....	10
Le choix et le rôle des enseignants des programmes-départements.....	11
Le choix et le rôle du bibliothécaire.....	11
C. STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT LIÉES AU MODE D'ACQUISITION.....	12
Achats à l'unité .....	12
Commandes permanentes .....	12
Périodiques.....	12
Dépôt de publications .....	12
Dons et échanges.....	13
Abonnement à des services d'information électronique.....	13
PROCÉDURE D'ACQUISITION .....	13
FOURNISSEURS .....	13
PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT .....	13
Objectifs quantitatifs annuels.....	14
Responsabilités .....	16

## **DÉFINITIONS PRÉALABLES**

Les « orientations sur le développement des ressources informationnelles » désignent l'ensemble des principes, des méthodes et des critères de sélection destinés à guider l'acquisition des documents au Carrefour de l'information et des médias en tenant compte des besoins réels et des ressources disponibles.

Le terme « ressources informationnelles » désigne tous les documents sous format imprimé ou électronique : livres, disques, périodiques, documents audiovisuels, cédéroms, documents Internet, banques de données, etc.

Le terme « collection » désigne les documents de même nature ou de natures diverses, portant sur un ou plusieurs sujets, réunis dans un même lieu dans un but de conservation et de diffusion.

## **FINALITÉ DU PRÉSENT DOCUMENT**

Les orientations sur le développement des ressources informationnelles s'inscrivent dans le cadre de la *Politique du Carrefour de l'information et des médias*, adoptée par le Conseil d'administration du Cégep en juin 2007. Elles ont pour but ultime d'assurer aux usagers l'accès à une information de qualité par sa pertinence, sa variété et sa valeur intellectuelle. Elles permettent d'identifier les besoins, d'évaluer les ressources disponibles, d'établir des priorités. Elles visent aussi à maîtriser le mieux possible le processus de développement des ressources informationnelles (acquisitions, dons, échanges, élagage).

De manière générale, les orientations favorisent le développement de collections équilibrées répondant aux divers besoins en information des usagers.

De manière spécifique, les orientations sur le développement s'inscrivent dans le cadre du projet éducatif du Cégep. Il s'agira de doter chaque département et programme d'études de la documentation nécessaire propre aux activités d'enseignement et d'apprentissage.

## **PRINCIPE DE LIBERTÉ INTELLECTUELLE**

Le Carrefour souscrit entièrement au principe de liberté intellectuelle tel que soutenu par la Canadian Library Association (Statement on Intellectual Freedom)<sup>1</sup>.

Le respect de ce principe implique que le Carrefour garantit et facilite l'accès à toutes les formes de savoirs, d'idées ou de connaissances, cela même si elles sont à contre-courant des valeurs généralement acceptées par la société. À cette fin, le Carrefour

---

<sup>1</sup> Voir ANNEXE 1

favorisera l'achat ou l'accès à des documents ou informations qui expriment une variété de points de vue différents. À cet égard, tous les points de vue des usagers du Carrefour seront respectés lors de la sélection et du choix des ressources informationnelles, en accord avec le *Règlement no VII régissant certaines conditions de vie au collège*.

## **DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### **Le Cégep André-Laurendeau**

Le projet éducatif du Cégep André-Laurendeau place l'étudiant et sa réussite scolaire et personnelle au centre des activités de formation et d'apprentissage. Les quatre axes du projet éducatif visent :

- le développement de l'autonomie et du sens des responsabilités;
- l'ouverture à la diversité, à une solidarité éclairée et à l'engagement;
- le respect et souci des autres, des différences et de l'environnement physique;
- la capacité à trouver des solutions, à travailler en équipe, à être rigoureux et honnête intellectuellement.

Le modèle pédagogique du Cégep André-Laurendeau est édifié sur la mise en œuvre de programmes d'études comprenant des enseignants de la formation générale et de la formation spécifique. Les départements regroupent généralement les enseignants rattachés à une ou plusieurs disciplines. Chaque département est responsable, à son niveau, des opérations reliées à la gestion de sa discipline ou de son programme. Des comités de programme veillent à la planification pédagogique du programme.

Le projet éducatif et le modèle pédagogique du Collège conditionnent la prestation des services offerts aux usagers du Carrefour. Le développement des ressources informelles fait notamment en fonction des besoins des programmes et adaptés à leurs contenus.

### **Les usagers du Carrefour**

Le Cégep André-Laurendeau accueille un peu plus de 2 500 élèves à l'enseignement régulier. Le Cégep emploie environ 400 personnes: 260 enseignants; 20 professionnels; le personnel de soutien comprenait 100 personnes et le personnel d'encadrement 17.

Ses programmes d'AEC (attestation d'études collégiales) dans les domaines de l'immobilier, de la bureautique et de la comptabilité, de la gestion financière, de la photonique, de la logistique et des procédures douanières sont suivis par 300 élèves inscrits à temps plein. Le Cégep André-Laurendeau a mis sur pied, en partenariat avec deux autres collèges, le Centre collégial de transfert technologique en optique-photonique.

## **Enseignement**

Le Cégep offre actuellement six programmes préuniversitaires et dix programmes techniques de DEC :

### **Au secteur Pré-universitaire :**

- Sciences de la nature (200.B0)
- Sciences humaines (300.31, 300.32, 300.33, 300.34 et 300.35)
- Baccalauréat international en sciences de la nature (200.10)
- Baccalauréat international en sciences humaines (300.10)
- Arts et lettres (500.25 et 500.35)
- Session d'accueil et d'intégration (081.81)

### **Au secteur de la formation technique :**

- Soins infirmiers (180.A0)
- Technologie de l'architecture (221.A0)
- Technologie de l'électronique industrielle (243.06)
- Technologie du génie civil (221.B0)
- Technologie physique (244.A0)
- Techniques de la logistique du transport (410.B0)
- Techniques de comptabilité et de gestion (410.B0)
- Gestion de commerces (410.D0)
- Techniques de bureautique (412.A0)
- Techniques de l'informatique (420.A0)

La Service de la formation continue et services aux entreprises offre des programmes d'AEC (attestation d'études collégiales) dans les domaines de l'immobilier, de la bureautique et de la comptabilité, de la gestion financière, de la photonique, de la logistique, du transport et des procédures douanières. Le Cégep André-Laurendeau offre aussi aux entreprises de la région métropolitaine son expertise en formation, en développement de compétences et en consultation. Il existe aussi diverses formules de formation, principalement dans les créneaux suivants : gestion, photonique, ferroviaire, informatique, etc.

Enfin, le Service de la formation continue du cégep André-Laurendeau offre à la population adulte immigrante la possibilité de suivre des cours de français intensifs, sur place, à temps complet de jour

## **La politique du Carrefour**

La *Politique du Carrefour de l'information et des médias* a été adoptée par le Conseil d'administration du Cégep en juin 2007. Elle situe l'action du Carrefour par rapport à la mise en œuvre du projet éducatif du Collège. Plus précisément, elle vise à définir le rôle

de la bibliothèque au sein de la communauté et à déterminer les paramètres de l'offre de services. Elle guide aussi le Carrefour dans la réalisation de sa mission et aide le personnel qui y œuvre dans la prise de décision. Cette politique insiste sur le rôle du personnel du Carrefour auprès de ses usagers afin qu'ils puissent développer les habiletés nécessaires permettant de trouver, d'évaluer et de synthétiser une information de qualité.

## **ORIENTATIONS POUR LE DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES INFORMATIONNELLES**

Le développement des ressources informationnelles se réalisera à travers trois stratégies :

- A. Stratégies de développement liées aux documents
- B. Stratégies de développement liées au mode de sélection
- C. Stratégies de développement liées au mode d'acquisition

### **A. STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT LIÉES AUX DOCUMENTS**

Les critères de sélection sont nombreux et ils n'ont pas tous la même portée : certains s'imposent comme prioritaires alors que d'autres sont plus accessoires et relatifs. Dans tous les cas, le premier critère consiste à vérifier si le document sera utile ou non à nos usagers. La priorité sera donc donnée à l'acquisition de publications de niveau collégial et de documents de base, en français, pour les étudiants des programmes réguliers.

Un juste équilibre est appliqué entre le budget consacré aux monographies et celui des abonnements aux publications de périodiques ainsi qu'à la documentation électronique et aux ouvrages de référence.

Le contenu des ressources informationnelles est évalué en fonction de son niveau et en rapport avec les activités d'apprentissage prévues par les programmes d'études. Dans un certain nombre de cas, et singulièrement dans les domaines multidisciplinaires, la responsabilité du choix sera partagée entre le bibliothécaire et les enseignants mandatés par leur département. L'équilibre des collections et l'équité entre les disciplines enseignées sont visés.

Enfin, des critères comme le support du document ou le prix peuvent également être pris en considération, sans être prioritaires pour autant.

#### **Les critères**

##### **Contenu intrinsèque du document**

Un des critères important dans le choix d'un document est son lien avec les programmes enseignés au Cégep. Le Carrefour acquiert principalement les documents qui concernent directement ou indirectement les programmes d'études ainsi que les activités de nature pédagogique. Il acquiert aussi la documentation qui peut aider l'enseignant à préparer ses cours et ce, incluant les méthodes d'enseignement pour des disciplines particulières.

On s'attardera plus particulièrement aux éléments suivants :

- La pertinence et l'exactitude du contenu
- L'autorité de la publication
- L'utilité prévisible du document
- La présentation du document
- La réputation des auteurs, des organismes ou des éditeurs
- La documentation indexée ou recensée
- Les considérations esthétiques (littéraires, artistiques ou à valeur sociale)
- Les qualités physiques et techniques
- La consolidation de la collection actuelle

### **Intégrité et cohérence des collections**

Des collections complètes ajoutent à la qualité des ressources informationnelles. Il importe d'appliquer une logique au développement des ressources informationnelles en tenant compte de la complémentarité des collections ou des supports, d'éviter de multiplier les exemplaires d'ouvrages de portée secondaire, de s'assurer de posséder les œuvres complètes des auteurs qui sont abordés régulièrement dans les programmes.

### **Forme et genre du document**

Les collections se composeront de publications aux formes variées : monographies, périodiques, publications officielles, audiovisuelles, brochures, supports électroniques (CD-ROM, DVD, etc.), atlas, outils de références, etc. Les ouvrages de référence paraissent sous différents genres : dictionnaires, encyclopédies, annuaires, répertoires, banques de données, index, etc.

### **Support**

Le support privilégié est celui qui facilite le travail intellectuel. S'il s'agit d'un support électronique, la facilité d'utilisation est déterminante dans le choix. S'il s'agit d'un support imprimé, la qualité de réalisation entre en ligne de compte. L'édition reliée est préférée dans les cas suivants : l'édition est la seule disponible, l'ouvrage est d'une importance capitale, on prévoit une très grande utilisation du document.

Films, vidéocassettes, logiciels, DVD, programmes multimédias ou toute autre documentation didactique audiovisuelle sont des documents que l'on pourra consulter à la bibliothèque.

## **Documentation électronique**

Ces collections constitueront un axe de développement stratégique. Il s'agit des collections numérisées et périodiques électroniques, accessibles à distance, banques de données sur CD-ROM, sur Internet ou sur serveurs locaux ou en réseau, au contenu diversifié (références bibliographiques, texte intégral). Des critères spécifiques peuvent s'appliquer :

- Condition technique de consultation
- Qualité de l'interface
- Conditions contractuelles d'utilisation (licences)
- Valeur ajoutée par rapport à l'équivalent sur un autre support.

## **Langue**

Les usagers qui fréquentent le Cégep sont francophones en majorité. Cela conduit à privilégier l'acquisition de publications en langue française. Il serait cependant dommage de négliger l'importance de l'univers anglophone dans le domaine des publications. C'est pourquoi, en l'absence de substituts de qualité en langue française, les publications anglophones seront acquises. Évidemment, le critère de la langue ne s'applique pas pour la documentation dédiée à l'enseignement des langues.

## **Aspect chronologique**

Le développement des ressources informationnelles concerne principalement les publications éditées récemment. La documentation récente reçoit la priorité de développement. Les achats rétrospectifs seront plutôt limités aux œuvres marquantes d'auteurs majeurs et à celles dont le contenu est toujours actuel. Il peut être nécessaire de faire des acquisitions pour une période rétrospective lors de modification ou d'ajout de programmes, ou de la mise sur pied de nouveaux cours.

## **Aspect géographique**

En fonction des cours, des disciplines ou des programmes enseignés au Cégep, le critère géographique occupera une place plus ou moins importante. Le choix se limite, par ordre d'importance, aux régions géographiques suivantes :

- Priorité 1<sup>ère</sup> : Québec et Canada,
- Priorité 2e : France et États-Unis
- Priorité 3e : Autres pays d'Europe
- Priorité 4e : autres pays

## **Prix**

Le prix et la réputation de certains éditeurs commerciaux peuvent être des critères importants à considérer dans le choix de la documentation, principalement dans la décision d'abonnement à des titres de périodiques.

Le taux de change, les frais de transport et de manutention ou tout autre facteur peuvent devenir des facteurs particuliers et circonstanciels.

La concertation entre les agents de choix est de mise entre les divers agents de développement pour tout achat de l'ordre de 100,00 \$ et plus pour les monographies, les abonnements de périodiques et pour les autres produits disponibles sous support électronique.

## **Nombre d'exemplaires**

En règle générale, le Carrefour n'achète qu'un seul exemplaire de chaque titre. Cependant pour répondre aux besoins des usagers, elle pourra acquérir entre deux ou plus d'un même titre si le titre est :

- En forte demande par les diverses clientèles (par exemple : les dictionnaires) ;
- Un document dont la lecture est obligatoire dans un cours.

En ce qui concerne les supports électroniques disponibles en réseau, le problème se pose souvent en termes de licences d'accès. L'achat de licences d'accès pourra, dans certains cas, être partagé entre le Carrefour et les utilisateurs de ces produits. Le Carrefour défrayera le coût de base du produit et de son accès sur place.

## **Localisation de la collection**

La totalité de la collection sera située au Carrefour. À moins d'arrangements spéciaux avec le coordonnateur du Carrefour, on évitera la dispersion de documents dans les salles des départements, les laboratoires, les classes ou les

bureaux administratifs. Par contre, on favorisera si possible l'accès aux ressources électroniques à l'intérieur et à l'extérieur du Cégep.

La documentation est organisée selon la classification du Congrès<sup>2</sup>. Les ouvrages de référence et les périodiques sont localisés au premier étage du Carrefour. La collection générale (constituée d'imprimés) est, quant à elle, située au second niveau. Enfin, la documentation audiovisuelle, les programmes multimédias et logiciels sont rangés au premier niveau en libre accès. En fonction du degré d'activité des documents, il est possible que certains soient affectés à la réserve permanente ou temporaire, située au comptoir du prêt.

Le *Règlement régissant les activités du Carrefour de l'information et des médias* détermine les modalités de circulation ou d'accès aux diverses catégories de documents disponibles au Carrefour.

### **Émergence de la bibliothèque virtuelle**

Avec l'émergence d'une bibliothèque virtuelle, il faudra faire le développement des ressources informationnelles dans le sens de la complémentarité et du souci d'économie de façon à intégrer à la collection disponible sur place les sources externes disponibles sur les réseaux. Ainsi, lorsque des ressources sont accessibles gratuitement via les réseaux (banques de données, périodiques, répertoires, index spécialisés, etc.), le Carrefour en favorisera l'accès plutôt que l'achat. Évidemment, ces ressources devront répondre aux mêmes normes de qualité que les autres documents disponibles sur place.

## **B. STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT LIÉES AU MODE DE SÉLECTION**

### **Outils de sélection**

La sélection des ressources documentaires se fait par le dépouillement constant et régulier d'outils tels CHOIX et DAVID de SDM, les envois d'office des libraires, les catalogues et la publicité d'éditeurs, les recensions et comptes rendus de monographies ou de périodiques dans les revues et journaux, les listes d'acquisitions de bibliothèques spécialisées, les nouveautés en provenance de certaines librairies, d'expositions ou de salons d'éditeurs.

Elle se fait aussi par l'analyse des plans de formation et des plans de cours ; ils comportent des éléments bibliographiques pour le développement de collection. Une collaboration entre le Carrefour et les programmes-départements permet l'obtention des documents pertinents.

---

<sup>2</sup> Table de classification en annexe 2.

Enfin, l'analyse des demandes de prêts entre bibliothèques est aussi un autre élément à considérer, ainsi que les documents personnels des professeurs placés à la réserve.

### **Le choix et le rôle des enseignants des programmes-département**

Le choix de la documentation est partagé entre le coordonnateur du Carrefour (bibliothécaire) et les enseignants représentant leurs disciplines (agents de sélection).

Les principales responsabilités des enseignants sont :

- De partager avec le bibliothécaire la responsabilité du choix des ressources documentaires ;
- De signaler au bibliothécaire les modifications ou ajouts aux programmes d'enseignement ;
- D'agir en tant que personne contact auprès de ses collègues pour des avis tels l'évaluation des collections, l'obtention de plans de cours et l'élaboration de plans et d'horaires de formation documentaire.

En outre, tout membre du corps enseignant, tout étudiant ainsi que toute personne concernée par des activités d'enseignement désirant contribuer à l'enrichissement des collections, peut le faire par des suggestions d'achat faites directement au bibliothécaire.

### **Le choix et le rôle du bibliothécaire**

Les principales responsabilités du bibliothécaire sont les suivantes :

- Établir, après consultation des programmes-départements, les modalités de développement des collections spécifiques au programme ou au département ;
- Veiller à l'application et la mise à jour du présent document ;
- Partager avec les enseignants mandatés par les départements la responsabilité du choix des ressources documentaires ;
- Assumer la sélection finale de la documentation pertinente en conformité avec les budgets autorisés ;
- Assurer un équilibre dans le développement des collections en répondant aux besoins des diverses clientèles ;
- Développer des collections de base multidisciplinaires ;
- Informer les agents de sélection sur l'évolution de la collection.

## **C. STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT LIÉES AU MODE D'ACQUISITION**

On peut acquérir la documentation de multiples façons. Cette section traite des principales d'entre elles.

### **Achats à l'unité**

Les achats à l'unité relèvent de la sélection courante et dépendent des critères définis dans le présent document. L'avantage de ce mode de sélection réside dans le fait que l'on peut juger cas par cas. Compte tenu des ressources restreintes du Carrefour, ce mode d'acquisition sera privilégié.

### **Commandes permanentes**

L'intérêt des commandes permanentes réside dans le fait que ce mode d'acquisition permet de recevoir automatiquement les publications d'une même collection ou d'une même série. Ce procédé évite de compléter une demande d'acquisition à la parution de nouveaux titres. Dans le cas du Carrefour, les acquisitions par commandes permanentes s'appliqueront surtout dans les situations suivantes :

- Les publications en série qui paraissent une ou plusieurs fois par année
- Les mises à jour d'ouvrages imprimés, de logiciels ou de programmes informatiques
- Les ouvrages qui complètent une série ou une collection.

### **Périodiques**

Les abonnements aux périodiques ont un impact financier plus grand que les achats à l'unité puisqu'ils impliquent un achat quasi automatique pendant plusieurs années. La question se pose de savoir quelle portion du budget doit être consacrée aux abonnements de périodiques par rapport aux monographies. Compte tenu de l'importance des abonnements de périodiques dans la collection, on s'assurera que les titres sélectionnés sont indexés dans les répertoires usuels. En règle générale, les bibliothèques collégiales consacrent entre 25% et 35% de leurs budgets aux abonnements.

### **Dépôt de publications**

Le Carrefour reçoit en dépôt les publications gouvernementales du Canada et du Québec. En raison du type d'entente permis pour les bibliothèques collégiales, le mode d'acquisition se fera au moyen du programme de dépôts sélectifs offerts par chacun des paliers gouvernementaux. Notons que les documents sélectionnés, bien qu'ils soient gratuits pour la plupart (en fait, ils demeurent la propriété des gouvernements), occasionnent des obligations.

## **Dons et échanges**

Les dons et les échanges sont intéressants s'ils constituent un enrichissement à la collection. Ils doivent répondre aux critères de sélection établis pour le développement des ressources informationnelles. Le Carrefour ne s'engage pas à conserver tous les dons en raison des frais de traitement et de conservation.

## **Abonnement à des services d'information électronique**

De plus en plus de ressources informationnelles sont maintenant disponibles via des services d'information en ligne. La gestion des licences représente donc un mode d'acquisition.

## ***PROCÉDURE D'ACQUISITION***

Que ce soit pour le Carrefour ou pour les autres services ou départements du Cégep, le Service des acquisitions du Carrefour assurera le processus de commande et d'acquisition des documents. L'objectif d'une telle procédure est d'éviter les doublons inutiles, d'assurer un meilleur contrôle de commande et d'inventaire et de normaliser le processus d'acquisition des documents.

## ***FOURNISSEURS***

Le choix des fournisseurs devra répondre à la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre : règlement sur l'acquisition de livres par certaines personnes dans les librairies agréées (D-8.1, r.1).

## ***PRIORITÉS DE DÉVELOPPEMENT***

Plusieurs critères influencent le développement des ressources informationnelles ; ils sont liés aux documents eux-mêmes, au mode de sélection ou au mode d'acquisition. Il reste à établir des niveaux de développement pour chaque discipline en s'appuyant sur le " Tableau de la discipline et des besoins ". La distinction et la signification des niveaux de développement proviennent du Conspectus qui est une adaptation du ***Guide for written collection policy statement*** de l'*American Library Association*.

Le niveau 5 correspond à une collection exhaustive.

Le niveau 4 est celui de la recherche.

Le niveau 3 correspond à une collection d'étude ou d'appoint

Le niveau 2 est une collection de base

Le niveau 1 est une collection minimale  
 Le niveau 0 est considéré hors du champ de la collection.

On pourra aussi détailler des sous-niveaux de développement pour des disciplines spécifiques ou des sections de la collection. Ainsi, en Histoire, le niveau de développement de la section en Histoire du Canada et du Québec devrait être plus important que l'Histoire des autres pays.

### Échelle exploratoire

LC	Disciplines	Niveau de collection	%
A	Ouvrages généraux	2	1,0%
B	Philosophie et psychologie	3	7,5%
C	Sciences auxiliaires de l'histoire	2	1,0%
D	Histoire (sans Amérique)	2	6,5%
E-F	Histoire de l'Amérique	3	4,5%
G	Géographie, Anthropologie, etc.	3	4,0%
H	Sciences sociales	3	15,0%
J	Politique	3	3,0%
K	Droit	2	0,5%
L	Éducation	3	2,0%
M	Musique	1	0,5%
N	Beaux-arts	3	4,0%
P	Linguistique et Littérature	2	25,0%
Q	Sciences	2	10,0%
R	Médecine	2	7,0%
S	Agriculture, Industrie	1	0,5%
T	Technologie	3	6,5%
U	Art et science militaires	0	0,0%
V	Art et science navale	0	0,0%
Z	Bibliothéconomie	1	0,5%
	Autre		0,0%
			100,0%

### Objectifs quantitatifs annuels

La collection vise aussi à offrir aux usagers une documentation variée qui peut répondre de façon minimale aux besoins d'apprentissage en général. Dans un contexte éducatif, le Carrefour doit nécessairement développer une collection qui tient compte des besoins d'autoformation ou de culture personnelle. C'est pourquoi, on veillera aussi à intégrer à la collection des ouvrages destinés à une utilisation plus large afin de :

- Faire connaître les œuvres des grands maîtres dans chaque domaine ;
- Présenter les chefs-d'œuvre de la littérature mondiale ;
- Ouvrir à divers aspects de la culture ;
- Assurer la perspective historique ;
- Présenter des exemples de démarche intellectuelle ;
- Offrir des ressources sur des sujets d'actualité.

En fonction des besoins définis et des priorités de développement, une répartition des titres par collection entre les disciplines a été établie.

### Répartition exploratoire

Cote LC	Disciplines	Répartition des titres par collection					Total
		Objectif visé	Collections générales	Références	Audiovisuels	Autres	Objectif sur 60000
A	Ouvrages généraux	1,0%	510	48	39	3	600
B	Philosophie et psychologie	8,5%	4335	408	332	26	5100
C	Sciences auxiliaires de l'histoire	1,0%	510	48	39	3	600
D	Histoire (sans Amérique)	6,5%	3315	312	254	20	3900
E-F	Histoire de l'Amérique	4,5%	2295	216	176	14	2700
G	Géographie, Anthropologie, etc.	4,0%	2040	192	156	1	2400
H	Sciences sociales	15,0%	7650	720	585	45	9000
J	Politique	3,0%	1530	144	117	9	1800
K	Droit	0,5%	255	24	20	2	300
L	Éducation	2,0%	1020	96	78	6	1200
M	Musique	0,5%	255	24	20	2	300
N	Beaux-Arts	4,0%	2040	192	156	12	2400
P	Linguistique et Littérature	25,0%	12750	1200	975	75	15000
Q	Sciences	10,0%	5100	480	390	30	6000
R	Médecine	7,0%	3570	336	273	21	4200
S	Agriculture, Industrie	0,5%	255	24	20	2	300
T	Technologie	6,5%	3315	312	254	20	3900
U	Art et science militaires	0,0%	0	0	0	0	0
V	Art et science navale	0,0%	0	0	0	0	0
Z	Bibliothéconomie	0,5%	255	24	20	2	300
	Autre	0,0%	0	0	0	0	0
	<b>Total</b>	<b>100,0%</b>	<b>51000</b>	<b>4800</b>	<b>3900</b>	<b>300</b>	<b>60000</b>

## **Responsabilités**

Le Comité des usagers est responsable de l'adoption des présentes orientations. Le bibliothécaire est responsable de son application. Toute acquisition ou action qui entre dans le cadre du développement des ressources informationnelles doit être autorisée au préalable par le bibliothécaire et ce dernier a le pouvoir de poser ces actes au nom du Cégep.

## ANNEXE 1

### **Statement on Intellectual Freedom**

*Approved by Executive Council ~ June 27, 1974; Amended November 17, 1983; and November 18, 1985*

---

All persons in Canada have the fundamental right, as embodied in the nation's Bill of Rights and the Canadian Charter of Rights and Freedoms, to have access to all expressions of knowledge, creativity and intellectual activity, and to express their thoughts publicly. This right to intellectual freedom, under the law, is essential to the health and development of Canadian society.

Libraries have a basic responsibility for the development and maintenance of intellectual freedom.

It is the responsibility of libraries to guarantee and facilitate access to all expressions of knowledge and intellectual activity, including those which some elements of society may consider to be unconventional, unpopular or unacceptable. To this end, libraries shall acquire and make available the widest variety of materials.

It is the responsibility of libraries to guarantee the right of free expression by making available all the library's public facilities and services to all individuals and groups who need them.

Libraries should resist all efforts to limit the exercise of these responsibilities while recognizing the right of criticism by individuals and groups.

Both employees and employers in libraries have a duty, in addition to their institutional responsibilities, to uphold these principles.

Canadian Library Association, **Statement on Intellectual Freedom** [En ligne], [http://www.cla.ca/Content/NavigationMenu/Resources/PositionStatements/Statement\\_on\\_Intell.htm](http://www.cla.ca/Content/NavigationMenu/Resources/PositionStatements/Statement_on_Intell.htm) (Page consultée le 20 mai 2008).

## ANNEXE 2

### Sommaire de la classification LC

LC	Disciplines
A	Ouvrages généraux
B-BJ	Philosophie et psychologie
BL-BX	Religion
C	Sciences auxiliaires de l'histoire
D	Histoire (sans Amérique)
E-F	Histoire de l'Amérique
G	Géographie, Anthropologie, etc.
H	Sciences sociales
J	Politique
K	Droit
L	Éducation
M	Musique
N	Beaux-Arts
P	Linguistique et Littérature
Q	Sciences
S	Agriculture, Industrie
T	Technologie
U	Art et science militaires
V	Art et science navale
W	Médecine
Z	Bibliothéconomie